

## DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PÔLE REPONSE ACCOMPAGNEE A REMPLIR PAR LA « Personne concernée » À RENVOYER À : [mdph.reponse.accompagnee@aisne.fr](mailto:mdph.reponse.accompagnee@aisne.fr)

**Vous êtes la personne concernée par la situation de handicap, son représentant légal ou ses parents (pour les mineurs),**

### ➤ LA REPONSE ACCOMPAGNEE, C'EST QUOI ?

C'est un **dispositif réglementaire** qui permet d'éviter qu'une personne en situation de handicap ne se retrouve **sans aucune solution d'accompagnement** et ce, malgré des décisions notifiées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (**CDAPH**). Autrement dit, il s'agit des personnes qui ont des orientations de la CDAPH en cours mais ces orientations ne peuvent pas se réaliser (faute de places, suite à des échecs répétés d'accueil, parce que la prise en charge est complexe, etc.).

Le dispositif prévoit pour ces personnes, la possibilité d'élaborer un **plan d'accompagnement global (PAG)** qui apporte une réponse **temporaire, concrète et locale**.

Le PAG se construit **collectivement** lors d'un ou plusieurs **groupes opérationnels de synthèse (GOS)** convoqués par la directrice de la MDPH. Un GOS est une concertation entre vous et des professionnels. Il est animé par la MDPH, acteur neutre et rassembleur.

Le PAG est un **engagement écrit de toutes les parties** pour accompagner la personne concernée par la situation de handicap (et qui est l'une de ces parties), chacun apportant une partie de la réponse.

### ➤ QUI S'EN OCCUPE ?

Au sein de la MDPH de l'Aisne, c'est le **Pôle Réponse accompagnée (PRA)** qui étudie les situations signalées et accompagne, si besoin, les personnes concernées et leur entourage.

### ➤ QUAND SAISIR LE PRA ?

Vous devez d'abord entreprendre **toutes les recherches nécessaires pour mettre en œuvre les décisions de la CDAPH** (recherche sur le territoire d'établissements, de services, de partenariats entre plusieurs établissements, etc.), avant de signaler la situation au PRA.

➔ *Vous avez entrepris ces recherches mais elles s'avèrent infructueuses, et la situation :*

- demeure complexe du fait du handicap (pluri-handicap ou handicaps psychiques, etc. associés à d'autres troubles notamment sensoriels, du comportement, etc.)*
- connaît ou risque de connaître une rupture dans le parcours (faute de places disponibles ou adaptées, suite à des échecs ou refus répétés de prise en charge, de retours non préparés au domicile, etc.)*
- met en danger la personne et/ou son entourage.*

➔ **COMMENT SAISIR LE PRA ?**

Nous vous invitons à **compléter la fiche suivante** en rappelant :

1. la ou les décisions notifiées par la CDAPH,
2. les démarches que vous avez déjà entreprises et pourquoi elles n'ont pas abouties,
3. les solutions que vous pensez possibles de mettre en œuvre, si vous en avez identifiées.

Merci de la faire **parvenir au PRA** : [mdph.reponse.accompagnée@aisne.fr](mailto:mdph.reponse.accompagnée@aisne.fr)

**Le PRA étudiera la possibilité de vous accompagner et reviendra vers vous.**

➔ **IMPORTANT**

NB : Ce document a été élaboré pour le département de l'Aisne et donc utilisé par ses ressortissants. Si vous dépendez d'une autre MDPH que celle de l'Aisne, rapprochez-vous de cette MDPH.

**DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT  
PAR LE PÔLE REPONSE ACCOMPAGNEE  
A REMPLIR PAR LA « Personne concernée »  
À RENVOYER À : [mdph.reponse.accompagnée@aisne.fr](mailto:mdph.reponse.accompagnée@aisne.fr)**

<b>PERSONNE CONCERNÉE</b>	<b>DATE DE LA DEMANDE:</b>
NOM et Prénom de la personne concernée :	
Date de naissance :	N° de dossier MDPH :
Lieu d'hébergement au moment de la demande :	
NOM et Prénom du représentant légal le cas échéant :	
Coordonnées téléphonique et électronique de la personne à contacter :	
<b>PERSONNE à L'ORIGINE DE LA DEMANDE, si différente de la personne concernée par la situation</b>	
NOM et Prénom :	
Lien avec la personne concernée par cette saisine :	
Coordonnées téléphonique et électronique :	
<b>MOTIVATIONS DE LA DEMANDE, RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE</b>	
<u>Quelles sont les décisions notifiées par la CDAPH ?</u>	
<u>Quelles démarches ont été entreprises pour mettre en œuvre ces décisions et pourquoi elles n'ont pas abouties ?</u>	
<u>Selon vous, quelles solutions possibles pourraient être mises en œuvre pour apporter une réponse ?</u>	
<input type="checkbox"/> Document rédigé avec l'aide d'une tierce personne ( <i>Indiquez vos nom et lien avec la personne concernée</i> ) :	

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la MDPH de l'Aisne pour accompagner la situation individuelle. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées aux services de la MDPH. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la MDPH 02 : [MDPH@aisne.fr](mailto:MDPH@aisne.fr). Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>